

## Projet de séjour cyclo 2027

Un séjour cyclo est organisé par l'ADAPAR du lundi 24 au vendredi 28 mai 2027 dans la Drôme, à Crest.

Il sera encadré par Françoise, Michel, Jean-Michel et Pascal. L'effectif maximum est de 23 personnes, ce qui permettra de constituer 2 voire 3 groupes, afin de proposer des circuits dont la distance et les difficultés seront adaptés à tous les profils.

Attention : les séjours ADAPAR ne sont pas ouverts aux personnes hors ADAPAR et sans licence FFRS, ou souhaitant simplement accompagner sans participer aux sorties vélo.

L'hébergement aura lieu au gîte Les Tilleuls, dans des chambres de 2 personnes, équipées de SDB et WC, et d'une cuisine (bien pour nos pique-niques). Attention ! il est précisé que les lieux ne sont pas adaptés à l'accueil de camping-car.

Le tarif se situera entre 280 et 320 €, il comprend :

- la 1/2 pension, formule dîner : entrée plat dessert avec vin, café ou tisane ;
- les draps et linge de toilette fournis, lits non faits, ménage inclus,
- le pot de bienvenue,
- l'accès à la piscine, chauffée à partir de la mi-mai, au terrain de pétanque, tables de ping-pong,...
- la taxe de séjour,
- l'assurance pour annulation et interruption de séjour.

Il ne comprend pas le pique-nique et le trajet.

Le déplacement s'effectuera par covoiturage.

La procédure d'inscription est la suivante :

1) Envoyez le plus vite possible par mail votre intention de participation, à Jean-Michel, à l'adresse [jimi.gentner67@gmail.com](mailto:jimi.gentner67@gmail.com). Attention les places sont limitées ! Possibilité de liste d'attente.

2) Envoyez, dès que votre inscription est confirmée, un chèque de 100 €, afin de finaliser la réservation de l'hébergement. Ce chèque ne sera pas remboursé si un désistement de complaisance intervient avant le paiement du 1<sup>er</sup> chèque d'acompte.

3) L'inscription définitive se fera avant le 15 novembre 2026, en remplissant et en renvoyant le contrat de vente qui vous sera parvenu par mail.

Cet envoi devra contenir aussi les 2 chèques demandés (acompte de 100 € encaissé en février 2027, et solde encaissé en mai).

Tous les courriers sont à adresser à  
Jean-Michel GENTNER 745 route de Chanaz 73000 BARBERAZ  
Tous les chèques sont à faire au nom de l'ADAPAR.